

# FICHE PRATIQUE CHYPRE

## 1) FORMALITES DE POLICE

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera.

En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pouvez télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles à l'adresse suivante :

<http://media.interieur.gouv.fr/interieur/cni-15ans/document-a-telecharger-chypre.pdf>

La République de Chypre est membre de l'Union européenne depuis 2004, et l'ensemble du territoire de l'île fait en droit partie de l'Union (l'application de l'acquis communautaire est considérée comme « suspendue » au nord, compte tenu de la situation de fait qui y prévaut). Tout ressortissant d'un État membre peut donc circuler librement dans l'ensemble de l'île et traverser la zone-tampon sur simple présentation aux points de passage d'un document d'identité en cours de validité. Sept points de passage permettent de traverser la zone-tampon : deux à l'ouest (Limnitis/Yesilirmak ; Astromeritis/Zodeia) ; trois à Nicosie (Ayios Dometios/Metehan ; Ledra Palace et Ledra/Lokmaci), les deux derniers étant réservés aux piétons et cyclistes ; deux à l'est (Pergamos/Pyla et Ayios Nicolaos/Strovilia).

Il est déconseillé de se présenter aux points de passage muni d'une carte nationale d'identité dont la date de validité est dépassée (voir ci-dessus) : les contrôles n'étant pas systématiques à la sortie du territoire contrôlé par la République de Chypre, mais obligatoires à l'entrée, les Français dans cette situation risqueraient de se voir refuser l'accès au nord puis au sud, et donc d'être bloqués dans la zone-tampon.

## 2) SANTE

Aucune vaccination n'est obligatoire.

Nous vous conseillons de consulter le lien suivant :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/chypre/#sante>

## 3) CLIMAT

Le climat est méditerranéen, avec des étés chauds et secs, et des hivers doux, à faible pluviosité, sauf dans les montagnes (neige sur les montagnes du Troodos). Avril/Octobre est la meilleure période pour s'y rendre.

TEMPERATURES nuit)	(jour-	Janvier	Avril	Juin	Octobre
Sur l'ensemble de l'île		17/7	23/11	33/22	27/16
		16/10	23/13	30/21	28/17

#### **4) DÉCALAGE HORAIRE**

+ 1H c'est-à-dire que, lorsqu'il est 12H à PARIS, il est 13H à NICOSIE.

#### **5) VOLTAGE**

L'électricité à Chypre a un voltage de 240 volts, 50 Hertz. Les fiches sont à trois broches plates ou rondes dans les constructions modernes. L'**adaptateur** est indispensable. La plupart des hôtels en fournissent sur demande à la réception. Sinon, on peut s'en procurer dans les supermarchés, les épiceries, les électriciens... etc., approximativement pour le prix de 1,50£C.

#### **6) ARGENT**

La monnaie de Chypre est l'Euro (sauf territoire du Nord - Livre Chypriote).

#### **7) LANGUE**

Le grec et le turc sont les deux langues officielles de la République de Chypre. Cependant, la langue anglaise est très largement répandue et couramment utilisée dans le monde des affaires et dans l'administration, en raison d'un siècle de colonisation britannique et du nombre important de jeunes Chypriotes partant faire leurs études supérieures en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis.

#### **8) RELIGION**

La population chypriote grecque est à 95 % de confession orthodoxe, le reste étant composé de maronites et de catholiques romains. Les Chypriotes turcs sont musulmans.